



WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Sous la Présidence du DOYEN de séance, MARC WENDLING
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 23

Présents : Cédric ARBOGAST – Jacqueline COLIN – Jean-Luc ECKART – Deborah FELDEN - Guillaume FLICK - Céline FRANCK – Patrick GEHIN – Sandrine-Julie GHABI – Pascal GILLIG – Sophie GOEHRY - Myriam HANTSCH - Ingrid HOENEN - Michel HUSER - Jean-Louis JOST – Christine KREMMELE – Jennifer OSSWALD – Marc PFISTER - Xavier REMOND – Marie RIONDE – Francis RISCH – Marc WENDLING – Jennifer WOLFF

Suppléants :

Pouvoirs : Michel EDIGHOFFER à Jacqueline COLIN

Absents excusés : Michel EDIGHOFFER

Absents :

Secrétaire de séance : Sandra NESS / MARCHETTI – DGS de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

DCM 2026 - 611

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Installation du Conseil Municipal de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS – Mandature 2026/2032

VU le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 ;

CONFORMEMENT à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux directives de l'Etat pour les communes de + de 1000 habitants

Le Doyen de la liste proclamée en date du 15 mars 2026, **Marc WENDLING**, déclare installés à compter du **20 mars 2026** les conseillers et conseillères municipales cités ci-dessous dans leurs fonctions :

ECKART	Jean-Luc	21/07/1957
FLICK	Guillaume	12/03/1963
HOENEN	Ingrid	27/05/1967
WENDLING	Marc	19/08/1955
GOEHRY	Sophie	21/01/1981
JOST	Jean-Louis	19/11/1971
HUSER	Michel André	17/01/1959
KREMMELE	Christine	29/03/1961
GEHIN	Patrick	26/02/1964
RISCH	Francis	17/03/1965
HANTSCH	Myriam	05/04/1967
COLIN	Jacqueline	25/05/1970
REMOND	Xavier	24/02/1971
GHABI	Sandrine Julie	23/06/1977
FRANCK	Celine	02/09/1979
ARBOGAST	Cédric	26/01/1982
OSSWALD	Jennifer	09/11/1984
WOLFF	Jennifer	06/12/1986
PFISTER	Marc	26/09/1987
FELDEN	Déborah	27/07/1990
EDIGHOFFER	Michel André	28/02/1993
RIONDE	Marie	17/03/1995
GILLIG	Pascal	28/04/1996
Suppléants		
HEINRICH	Audrey	20/12/1993
SCHAEFFER	Christophe	30/11/1990

DCM 2026 - 612

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Election du Maire de Wingersheim les Quatre Bans – Mandature 2026/2032

A l'issue de cette installation, Marc WENDLING, doyen de l'assemblée et président de l'assemblée procède à l'élection du Maire de Wingersheim les Quatre Bans.

Sur sa proposition et conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus acceptent de désigner **Pascal GILLIG**, benjamin de l'assemblée en qualité de secrétaire, **Mmes Jennifer WOLFF et Déborah FELDEN** en qualité d'assesseurs.

Il est procédé à l'appel nominatif des membres et constaté que **23 conseillers sont présents ou représentés soit la totalité des membres élus au 15 mars 2026.**

Le Quorum étant largement atteint, le Conseil Municipal peut procéder à l'élection du maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

VU la candidature de M. **Jean-Luc ECKART**, maire délégué de Wingersheim à ce poste ;

Considérant qu'aucune autre candidature ne s'est manifestée ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Constatant que chaque élu à l'appel de son nom s'est rendu à l'isoloir pour procéder au vote ;

Il est procédé au dépouillement par les assesseurs du scrutin, dont les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
➤ Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
➤ Nombre de bulletins blancs	2
➤ Suffrages exprimés :	21
➤ Majorité absolue :	12

M. Jean-Luc ECKART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé :

Maire de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS et immédiatement installé dans ses fonctions.

(21 - 2 blancs)

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Sous la Présidence du Maire, Jean-Luc ECKART

Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 23

Présents : Cédric ARBOGAST – Jacqueline COLIN – Jean-Luc ECKART – Deborah FELDEN - Guillaume FLICK - Céline FRANCK – Patrick GEHIN – Sandrine-Julie GHABI – Pascal GILLIG – Sophie GOEHRY - Myriam HANTSCH - Ingrid HOENEN - Michel HUSER - Jean-Louis JOST – Christine KREMMEL – Jennifer OSSWALD – Marc PFISTER - Xavier REMOND – Marie RIONDE – Francis RISCH – Marc WENDLING – Jennifer WOLFF

Suppléants :

Pouvoirs : Michel EDIGHOFFER à Jacqueline COLIN

Absents excusés : Michel EDIGHOFFER

Absents :

Secrétaire de séance : Sandra NESS / MARCHETTI – DGS de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

DCM 2026 – 613

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Détermination du nombre d'adjoints au Maire de Wingersheim les Quatre Bans - Mandature 2026/2032

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune de Wingersheim les Quatre Bans un effectif maximum de 7 adjoints ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que la Commune de Wingersheim les Quatre Bans est constituée de quatre communes déléguées ;

Considérant que l'assemblée a retenu d'installer trois maires délégués au titre d'adjoint au Maire de la Commune Nouvelle ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création de **CINQ** postes d'adjoints au Maire de Wingersheim les Quatre Bans.

(à l'unanimité)

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Election des adjoints au Maire de Wingersheim les Quatre Bans – Mandature 2026/2032

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre de poste d'adjoint au Maire de Wingersheim les Quatre bans ;
Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le ou les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Constatant la présentation de la liste portée par M. FLICK Guillaume et en l'absence d'autre candidature ;

Constatant que chaque élu à l'appel de son nom s'est rendu à l'isoloir pour procéder au vote ;

Il est procédé à l'élection et au dépouillement du scrutin qui a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
➤ Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
➤ Nombre de bulletins blancs	5
➤ Suffrages exprimés :	18
➤ Majorité absolue :	12

La liste de **M. FLICK Guillaume**, ayant obtenu la majorité absolue, M. Jean-Luc ECKART, Maire de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS déclare immédiatement installés dans leurs fonctions :

➤ Guillaume FLICK	1 ^{er} adjoint au Maire
➤ Ingrid HOENEN	2 ^{ème} adjoint au Maire
➤ Marc WENDLING	3 ^{ème} adjoint au Maire – maire délégué de Wingersheim
➤ Sophie GOEHRY	4 ^{ème} adjoint au Maire – maire délégué de Mittelhausen
➤ Jean-Louis JOST	5 ^{ème} adjoint au Maire – maire délégué de Hohatzenheim

(18 - 5 blancs)

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Election des Maires délégués – Mandature 2026/2032

Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes Nouvelles peuvent s'entourer de maires délégués issus des communes historiques. Le Conseil Municipal de Wingersheim les Quatre Bans retient cette option et décide le maintien de quatre postes de maires délégués, désignés **adjoints au Maire de la Commune de Wingersheim le Quatre Bans**.

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n° 2019-809 du 1^{er} aout 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires ;

Considérant que les maires délégués sont élus au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue ;

Constatant les candidatures du Maire, des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints au Maire de Wingersheim les Quatre Bans et en l'absence d'autre candidature ;

Constatant que chaque élu à l'appel de son nom s'est rendu à l'isoloir pour procéder au vote ;

Il est procédé à l'élection de chaque maire délégué pour les communes déléguées de Wingersheim, Mittelhausen, Hohatzenheim et Gingsheim comme suit :

Election du Maire délégué de Wingersheim

Candidat Jean-Luc ECKART / Maire de Wingersheim les Quatre Bans

Premier tour de scrutin

➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
➤ Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	0
➤ Nombre de bulletins blancs	1
➤ Suffrages exprimés :	22
➤ Majorité absolue :	12

Election du Maire délégué de Mittelhausen

Candidat *Sophie GOEHRY / 4^{ème} Adjoint au Maire de Wingersheim les Quatre Bans*

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23**
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **0**
- Nombre de bulletins blancs : **1**
- Suffrages exprimés : **22**
- Majorité absolue : **12**

Election du Maire délégué de Gingsheim

Candidat *Marc WENDLING / 3^{ème} Adjoint au Maire de Wingersheim les Quatre Bans*

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23**
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **0**
- Nombre de bulletins blancs : **1**
- Suffrages exprimés : **22**
- Majorité absolue : **12**

Election du Maire délégué de Hohatzenheim

Candidat *Jean-Louis JOST / 5^{ème} Adjoint au Maire de Wingersheim les Quatre Bans*

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23**
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **0**
- Nombre de bulletins blancs : **1**
- Suffrages exprimés : **22**
- Majorité absolue : **12**

Le Maire de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions.

DCM 2026 - 616

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Fixation des indemnités de fonction du Maire de Wingersheim les Quatre Bans – Mandature 2026/2032

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant que le versement de droit des indemnités de fonction au taux maximal pour le Maire est du dès son élection ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale autorisée ;

Considérant la strate démographique de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans issue de la dernière publication de l'INSEE ;

Considérant l' article L. 2123-23 du CGCT fixant le barème revalorisé au 24 décembre 2025, pour les communes de 1000 habitants à 3499 habitants, à savoir **55,7 % de l'indice 1027** soit le montant brut mensuel de **2 289,56 €** ;

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** par vote à main levée de confirmer le montant des indemnités de fonctions du maire comme suit avec **effet au 20 mars 2026** :
55,7 % de l'indice 1027 soit 2 289,56 € BRUT.

(à l'unanimité)

DCM 2026 – 616 – Annexe n° 1

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Fixation des indemnités de fonction du Maire de Wingersheim les Quatre Bans – Mandature 2026/2032

Annexe n° 1 – Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

FONCTION DE L'ELU	POPULATION	NOM	PRENOM	% indice 1027	Montant mensuel BRUT en €
MAIRE	de 1000 à 3 499 habitants	ECKART	Jean-Luc	55,70%	2 289,56 €
1er Adjoint au Maire	de 1000 à 3 499 habitants	FLICK	Guillaume	21,38%	878,83 €
2ème Adjoint au Maire	de 1000 à 3 499 habitants	HOENEN	Ingrid	21,38%	878,83 €
3ème Adjoint au Maire	de 1000 à 3 499 habitants	WENDLING	Marc	21,38%	878,83 €
4ème Adjoint au Maire	de 1000 à 3 499 habitants	GOEHRY	Sophie	21,38%	878,83 €
5ème Adjoint au Maire	de 1000 à 3 499 habitants	JOST	Jean-Louis	21,38%	878,83 €
Total MENSUEL					6 683,71 €
Total ANNUEL					80 204,52 €

DCM 2026 - 617

5 – Institutions et vie politique

5.1 – Election de l'exécutif

Fixation des indemnités de fonction des adjoints au Maire de Wingersheim les Quatre Bans**Mandature 2026/2032**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;**Considérant** la strate démographique de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans issue de la dernière publication de l'INSEE ;**Considérant** l'article 92 de la Loi 2019 – 1461 modifiant l'article L21 – 23 – 23 et L2123-24 du CGCT fixant le barème revalorisé au 24 décembre 2025, pour les communes de 1000 habitants à 3499 habitants, à savoir **21,38 % de l'indice 1027** soit le montant brut mensuel de **878,83 €** ;**Considérant** l'élection des maires délégués de Wingersheim, Gingsheim, Mittelhausen et Hohatzenheim et leur prise de fonction au titre d'adjoints au Maire de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans ;

Et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** par vote à main levée de fixer le montant des indemnités de fonctions d'adjoints au Maire comme suit avec **effet au 20 mars 2026** :
21,38 % de l'indice 1027 soit 878,83 € mensuel brut.
- **RAPPELLE** le non-cumul des indemnités de fonction d'adjoints et de maires délégués.

(à l'unanimité)

DCM 2026 - 618

5 – Institutions et vie politique

5.4 – Délégations de pouvoirs

Délégations de pouvoirs au Maire de Wingersheim les Quatre Bans - Mandature 2026/2032

Afin de faciliter la gestion municipale, le Maire peut disposer de nombreux pouvoirs dont il fera usage pour la gestion quotidienne de l'administration locale.

Le Conseil Municipal,

VU l'élection du Maire en date du 20 mars 2026 ;**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

Et après en avoir délibéré :

- **DONNE POUVOIR** à **Jean-Luc ECKART**, Maire de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans, pour la durée de son mandat, afin d'exercer les pouvoirs suivants :
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 10.000 €
 - de passer les avenants aux contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans le cadre des compétences communales
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal dans la limite de 800 000 €.

- **PREND** note que toute décision fera l'objet d'un rapport obligatoire en séance.

(à l'unanimité)

DCM 2026 – 619

5 – Institutions et vie politique

5.4 – Délégations de pouvoirs

Désignation du délégué au SDEA Compétence ASSAINISSEMENT

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, il convient d'assurer la représentation de la Commune de Wingersheim les Quatre bans au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et les annexes associées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un(e)/des Délégué(e-s) commun(e-s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune - Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu les explications fournies par le Maire ;

ET après en avoir délibéré ;

- **DESIGNE** au titre du délégué pour siéger aux instances du SDEA - compétence **ASSAINISSEMENT**
M. Jean-Luc ECKART, Maire de Wingersheim les Quatre Bans.

(à l'unanimité)

DCM 2026 – 620

5 – Institutions et vie politique

5.4 – Délégations de pouvoirs

Désignation du délégué au SICTEU Compétence ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune déléguée de Gingsheim est adhérente au SICTEU de Hochfelden et rattachée à la station d'épuration de Schwindratzheim.

Le Maire informe ainsi les membres présents qu'il y a lieu à l'identique de la désignation d'un délégué au SDEA, de désigner des délégués pour assurer la représentation de la Commune déléguée de Gingsheim au niveau local, territorial et global du SICTEU, conformément à ses statuts.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SICTEU fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 2 délégués par commune ;

CONSIDERANT que ces délégués communs pourront être issus du Conseil Municipal ;

ET après en avoir délibéré ;

- **DESIGNE** au titre des délégués pour siéger aux instances du SICTEU - compétence **ASSAINISSEMENT de la Commune déléguée de GINGSHEIM** :

Marc WENDLING, Maire délégué de Gingsheim et Adjoint au Maire,
Pascal GILLIG, Conseiller Municipal.

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Luc ECKART